

A l'attention de  
Madame Elisabeth Omes  
Médiateur CNS-ALK

Luxembourg, le 09 juin 2025

Madame le Médiateur,

À la suite des deux réunions de médiation organisées dans le cadre de la procédure en cours, l'Association Luxembourgeoise des Kinésithérapeutes (ALK) souhaite vous faire part de sa position concernant la proposition soumise par le Conseil d'administration de la Caisse Nationale de Santé (CNS), à savoir une revalorisation de la lettre-clé de 1,34 % pour les années 2025 et 2026.

Nous tenons tout d'abord à remercier la CNS pour le dialogue engagé et pour les efforts déployés afin d'aboutir à une proposition dans le cadre réglementaire fixé. La volonté d'avancer ensemble dans un cadre structuré et respectueux est essentielle, et nous tenons à le souligner.

Cela étant dit, la proposition actuelle, bien que reflétant une certaine avancée, reste en-deçà des attentes de la profession. En effet, le pourcentage proposé représente la moitié de la revalorisation maximale de 2,68 % établie par l'IGSS, sur base de l'évolution des revenus moyens au Luxembourg en 2022 et 2023.

Lors des discussions, l'ALK a fait preuve de modération et de réalisme en proposant une revalorisation répartie de manière équilibrée : 2 % en 2025 et 0,5 % en 2026. Cette proposition, fondée sur des données objectives et économiques, n'a malheureusement pas été retenue par le Conseil d'administration de la CNS.

Dans un esprit constructif, l'ALK reste ouverte à explorer d'autres scénarios qui permettraient de concilier les contraintes budgétaires de la CNS avec les besoins de reconnaissance de la profession. À ce titre, lors d'un échange téléphonique entre Monsieur Claude Frieden, 1<sup>er</sup> conseiller de direction de la CNS, et moi-même, l'hypothèse a été évoquée de renoncer à toute revalorisation en 2025, à condition qu'une revalorisation de 2,5 % soit appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ce scénario, qui s'inscrit dans une logique de prévisibilité et de compromis, reflète les hausses salariales accordées aux fonctionnaires et employés d'État et offrirait à la CNS une meilleure maîtrise budgétaire à court terme, tout en permettant aux kinésithérapeutes de bénéficier d'une revalorisation différée mais essentielle et légitime.

Nous souhaitons par ailleurs rappeler que l'ALK s'est toujours montrée favorable à un travail commun sur des pistes concrètes visant à mieux encadrer l'évolution des dépenses dans notre secteur, notamment à travers les mesures identifiées par le groupe de travail paritaire CNS-ALK, mis en place suite à la médiation de 2021. Certaines de ces mesures ont déjà été appliquées, d'autres restent à finaliser. Nous sommes convaincus qu'un travail de fond apportera des résultats plus durables qu'un simple ajustement tarifaire, lequel risquerait avant tout de fragiliser la majorité des kinésithérapeutes.

Dans ce contexte, et afin de poursuivre ce dialogue dans un cadre transparent et apaisé, l'ALK souhaite demander la tenue d'une troisième réunion de médiation en votre présence, pour approfondir ces pistes, affiner les propositions, et rechercher un compromis respectueux des équilibres nécessaires pour le système de santé.

Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement et restons à disposition pour fixer, dans les meilleurs délais, une nouvelle date de réunion.

Veuillez agréer, Madame le Médiateur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'ALK,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'POBERTIN', written over a horizontal line.

Patrick Obertin  
Président de l'Association Luxembourgeoise des Kinésithérapeutes